

Régisseur général du spectacle et de l'évènementiel

RNCP42043 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Code(s) NSF	323p, 323s
Formacode(s)	45052, 45060, 45011
Code(s) ROME	L1509, E1107
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	01/04/2026
Date d'échéance	01/04/2031

Certificateur(s)

3IS SUP

INSTITUT INTERNATIONAL IMAGE SON · SIRET : 34505222900035

Partenaires habilités

4 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 4 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
3IS BORDEAUX	34505222900043	Former et organiser l'évaluation
3IS NANTES	34505222900050	Former et organiser l'évaluation
INSTITUT INTERNATIONAL IMAGE SON	34505222900068	Former et organiser l'évaluation
INSTITUT INTERNATIONAL IMAGE SON	34505222900076	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Selon le guide des métiers présentés par la Commission paritaire nationale Emploi Formation du spectacle vivant (CPNEF-SV), "le régisseur général prépare, organise et coordonne l'exploitation technique des spectacles, événements et manifestations de sa structure. Il participe à leur réalisation et met en œuvre tous les moyens humains et matériels nécessaires".

Au-delà de cette définition, le "régisseur général" est un véritable "chef d'orchestre" : il supervise et coordonne les dimensions techniques, sécuritaires et organisationnelles d'un spectacle/événement. Il prépare, organise et coordonne tous les corps de métiers techniques, logistiques et met en œuvre les moyens humains, budgétaires et matériels nécessaires à la réalisation et à l'exploitation du spectacle ou de l'évènement :

- il étudie la faisabilité technique/logistique d'un spectacle/événement au regard du concept et des attendus du donneur d'ordre,
- il coordonne et encadre les équipes techniques et logistiques, internes ou externes,
- il assure le suivi de l'organisation et de l'exploitation du projet,
- et il garantit la sécurité et la sûreté du public, des artistes et des équipes logistiques et techniques.

Le régisseur général est placé, selon la nature et la taille du spectacle/événement, sous l'autorité d'un responsable, qui peut être directeur technique, directeur de site, directeur artistique, ou parfois le commanditaire du spectacle/événement lui-même... Il peut aussi, selon la taille du projet, travailler en autonomie.

Il supervise et coordonne les dimensions organisationnelles, techniques, logistiques, sécuritaires et réglementaires du projet en vue de son exploitation technique et logistique. Il met en œuvre et gère les moyens budgétaires et matériels qui lui sont alloués dans une démarche RSE et inclusive. Il apporte son expertise et son regard de professionnel sur les moyens à mobiliser et les procédures à faire appliquer dans un souci d'optimisation.

Il est un véritable chef d'orchestre au service de l'exploitation technique et logistique du projet qu'on lui confie. C'est également un chef de chantier :

- il doit faire aménager et garantir la sécurité du lieu en veillant à préserver son intégrité pendant les différentes phases du projet,
- il s'assure que l'activité des équipes présentes, qu'elles soient techniques, artistiques, logistiques (chargées de l'accueil, du gardiennage, du nettoyage), de sécurité, s'opère dans le respect de la réglementation relative à la sécurité et des règles HSE (hygiène, sécurité, environnement),
- il participe également à l'installation des mesures de sûreté avec les autorités compétentes en veillant notamment à l'accessibilité et à la fluidité des flux du public,
- enfin, il s'assure de rendre et de remettre le site du projet dans son état initial.

ACTIVITÉS VISÉES

Préparation et supervision de l'exploitation technique et logistique d'un spectacle vivant ou d'un événement

- Elaboration d'un projet d'organisation intégrant des options techniques, logistiques, administratives et de ressources humaines

- Préparation de l'organisation technique/logistique du projet avant l'exploitation

- Supervision de l'exploitation technique/logistique du spectacle/ événement (montage, conduite, démontage)

Organisation et management des équipes techniques et logistiques d'un spectacle vivant ou d'un événement

- Structuration de l'activité des différentes équipes techniques et logistiques dans le respect du droit du travail et des conventions collectives applicables

- Coordination des équipes dans une démarche RSE

Encadrement des mesures de sécurité et de sûreté d'un spectacle vivant ou d'un événement

- Définition et préparation du cadre réglementaire

- Déploiement et coordination du cadre réglementaire d'un spectacle ou d'un événement auprès des équipes techniques/logistiques internes et/ou externes

- Préparation et contrôle du cadre réglementaire auprès des institutions et des autorités compétentes externes

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Sous l'autorité ou en collaboration étroite avec les directions technique, de production et/ou administrative? :

Sur la base du cahier des charges et/ou du brief client et en échangeant avec les parties prenantes, analyser, sous l'angle technique et dans une démarche éco-responsable, la demande en vue d'évaluer sa réalisation.

En tenant compte de la programmation, des spécificités techniques et/ou artistiques et du budget alloué, proposer un projet d'organisation global en vue d'établir le pré dossier technique de production du spectacle ou de l'évènement.

En étroite collaboration avec le commanditaire, les artistes, les chargés de production, les chefs de projets et/ou les régisseurs techniques,

Au regard de la programmation du spectacle/événement, et en tenant compte des temps d'installation et de configuration des différentes régies, élaborer le rétroplanning général à l'aide d'outils de gestion de projet afin d'optimiser son organisation sur l'ensemble des dimensions (technique, logistique, administrative, humaines).

En ayant anticipé les aléas techniques, produire le plan d'implantation générale à partir des plans spécifiques fournis par les responsables techniques afin de finaliser le dossier technique de production.

En veillant d'une part aux moyens techniques déjà disponibles sur site et en analysant la conformité des éléments décrits dans les devis demandés, évaluer leur adéquation avec les fiches techniques, afin de pouvoir finaliser le dossier technique de production.

En appui des chefs de postes techniques et logistiques et dans le respect de son planning général :

Avant et pendant le spectacle/événement, en contrôlant la mise en œuvre et le fonctionnement du matériel/équipements techniques, arbitrer les ajustements techniques et/ou logistiques liés aux aléas afin de respecter au mieux le cahier des charges.

Une fois le projet réalisé et en tenant compte des ajustements nécessaires, mettre à jour le dossier technique en particulier les plans, dans l'objectif d'une part d'optimiser une exploitation ultérieure et/ou de capitaliser l'expérience sur le type de projet et d'autre part d'évaluer l'impact financier des arbitrages opérés.

Sous la responsabilité du directeur technique, du directeur de production ou du directeur administratif? :

En veillant à la parité, à l'inclusion et sur la base du dossier technique de production, procéder au recrutement des

chefs de postes techniques/logistiques voire des prestataires, afin d'enclencher la préparation et l'exploitation du projet.

Dans le respect de la législation du travail en vigueur et des conventions collectives applicables?:

En identifiant les situations de handicap, sur la base du dimensionnement et de la planification des équipes opérées par les chefs de secteur, participer à la constitution exhaustive et définitive des équipes afin de garantir les échéances fixées pour l'exploitation technique et logistique du projet.

En s'assurant au préalable de la liste des éléments administratifs à fournir, gérer la collecte des informations relatives aux futurs employés, afin de déclencher les démarches de déclarations préalables à l'embauche des personnels et la rédaction de leurs contrats.

En étroite collaboration avec les chefs de poste et dans le respect du planning général?:

A l'aide d'un outil de planification numérique, établir les feuilles de route détaillées par secteur, afin de communiquer aux chefs de postes les échéances à respecter auprès de leurs équipes pour chacune des étapes d'exploitation du projet et ainsi optimiser leur coordination respective.

Dans une posture d'accompagnement et de leadership opérationnel bienveillant, auprès de toutes les parties prenantes?:

En installant une interface opérationnelle et informationnelle entre les différentes régies, rationaliser la coopération au sein de et entre les équipes, afin de fluidifier l'organisation du travail et ainsi garantir la cohérence globale de l'exploitation technique/logistique en conformité avec les objectifs du donneur d'ordre.

Tout en sensibilisant les équipes internes voire externes à l'enjeu des démarches RSE1, piloter des temps d'échanges collectifs afin de coordonner leur travail, de partager des informations opérationnelles et d'identifier les éventuels dysfonctionnements ou conflits à gérer.

En gérant, le cas échéant, les situations d'urgence et le stress qu'elles génèrent, arbitrer les priorités opérationnelles seul ou directement avec le donneur d'ordre afin de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue et de capitalisation des retours d'expériences des équipes techniques/logistiques.

En s'appuyant sur une veille réglementaire spécifique aux secteurs d'activité visés, sous la responsabilité du directeur technique ou en autonomie,

A partir du dossier technique de production et en exploitant une veille réglementaire propre aux secteurs d'activité, identifier, selon la nature du projet et de ses spécificités (lieu, type, taille, public...), les réglementations applicables en vue de préparer le cadre réglementaire approprié.

En collaboration étroite avec les différents chefs de poste et à l'appui du rétroplanning, identifier les risques liés à l'exploitation du projet relevant des ERP4 (Incendie, évacuation, sûreté...) afin d'anticiper les incidents volontaires ou non et réduire l'exposition aux risques des biens et des personnes.

Avec l'aide des instances du dispositif PSST,

En appliquant le code du travail et en respectant les préconisations inscrites au Plan Santé Sécurité au Travail, évaluer les mesures d'Hygiène, de Sécurité et d'Environnement à appliquer afin de sécuriser les équipes techniques/logistiques pendant l'exploitation du spectacle/événement.

Après avoir défini le cadre réglementaire s'appliquant aux activités liées à l'exploitation du projet, élaborer les plans de sécurité et d'évacuation incendie et de prévention des risques en vue de déployer les dispositifs de management et de suivi auprès de toutes les parties prenantes, internes et externes.

En ayant au préalable, vérifié la détention, par les équipes techniques/logistiques, des habilitations réglementaires6 liées à leurs activités et identifié les aménagements de travail pour les personnes en situation de handicap,

Pendant les différentes phases d'exploitation du spectacle/événement, piloter le dispositif de management HSE en encadrant en particulier les pratiques professionnelles à risques afin de garantir la sécurité et les conditions de travail des équipes.

En appliquant le plan de sécurité et en assurant une interaction opérationnelle avec les équipes de sûreté, participer à la gestion des situations d'urgence ou présentant un danger dans l'objectif de sécuriser les personnes et le cas échéant, d'assurer la continuité du spectacle/événement.

Sous l'autorité du Directeur technique et en étroite collaboration avec les chefs de poste,

Après avoir identifié les délais administratifs légaux, la classe et du type d'ERP et la législation qui en découle, rédiger les dossiers réglementaires à présenter aux autorités administratives (préfecture, gendarmerie, collectivité territoriale...) en vue d'obtenir toutes les autorisations nécessaires à l'exploitation du spectacle/événement.

En ayant au préalable vérifié et assuré la traçabilité de la conformité des installations et des équipements (matériels, structures, réseau électrique...), participer aux commissions de sécurité et aux visites techniques afin d'explicitier les choix techniques et/ou organisationnels aux autorités de contrôle.

Blocs de compétences

RNCP42043BC01 — Préparer et superviser l'exploitation technique et logistique d'un spectacle vivant ou d'un évènement

LISTE DE COMPÉTENCES

Sous l'autorité ou en collaboration étroite avec les directions technique, de production et/ou administrative? :

Sur la base du cahier des charges et/ou du brief client et en échangeant avec les parties prenantes, ANALYSER, sous l'angle technique et dans une démarche éco-responsable, la demande en vue d'évaluer sa réalisation.

En tenant compte de la programmation, des spécificités techniques et/ou artistiques et du budget alloué, PROPOSER un projet d'organisation global en vue d'établir le pré-dossier technique de production du spectacle ou de l'évènement.

En étroite collaboration avec le commanditaire, les artistes, les chargés de production, les chefs de projets et/ou les régisseurs techniques,

Au regard de la programmation du spectacle/évènement, et en tenant compte des temps d'installation et de configuration des différentes régies, ÉLABORER le rétroplanning général à l'aide d'outils de gestion de projet afin d'optimiser son organisation sur l'ensemble des dimensions (technique, logistique, administrative, humaines).

En ayant anticipé les aléas techniques, PRODUIRE le plan d'implantation générale à partir des plans spécifiques fournis par les responsables techniques afin de finaliser le dossier technique de production.

En veillant d'une part aux moyens techniques déjà disponibles sur site et en analysant la conformité des éléments décrits dans les devis demandés, EVALUER leur adéquation avec les fiches techniques, afin de pouvoir finaliser le dossier technique de production.

En appui des chefs de postes techniques et logistiques et dans le respect de son planning général :

Avant et pendant le spectacle/évènement, en contrôlant la mise en œuvre et le fonctionnement du matériel/équipements techniques, ARBITRER les ajustements techniques et/ou logistiques liés aux aléas afin de respecter au mieux le cahier des charges.

Une fois le projet réalisé et en tenant compte des ajustements nécessaires, METTRE A JOUR le dossier technique en particulier les plans, dans l'objectif d'une part d'optimiser une exploitation ultérieure et/ou de capitaliser l'expérience sur le type de projet et d'autre part d'évaluer l'impact financier des arbitrages opérés.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle reconstituée - Production écrite individuelle

suivie d'une soutenance orale devant un jury professionnel (évaluation des compétences 1 à 5)

Mise en situation professionnelle - Etude de cas individuelle (évaluation des compétences 6 et 7)

RNCP42043BC02 — Organiser et manager les équipes techniques et logistiques d'un spectacle vivant ou d'un évènement

LISTE DE COMPÉTENCES

Sous la responsabilité du directeur technique, du directeur de production ou du directeur administratif? :

En veillant à la parité, à l'inclusion et sur la base du dossier technique de production, PROCÉDER au recrutement des chefs de postes techniques/logistiques voire des prestataires, afin d'enclencher la préparation et l'exploitation du projet.

Dans le respect de la législation du travail en vigueur et des conventions collectives applicables? :

En identifiant les situations de handicap, sur la base du dimensionnement et de la planification des équipes opérées par les chefs de secteur, PARTICIPER à la constitution exhaustive et définitive des équipes afin de garantir les échéances fixées pour l'exploitation technique et logistique du projet.

En s'assurant au préalable de la liste des éléments administratifs à fournir, GÉRER la collecte des informations relatives aux futurs employés, afin de déclencher les démarches de déclarations préalables à l'embauche des personnels et la rédaction de leurs contrats.

En étroite collaboration avec les chefs de poste et dans le respect du planning général? :

A l'aide d'un outil de planification numérique, ÉTABLIR les feuilles de route détaillées par secteur, afin de communiquer aux chefs de postes les échéances à respecter auprès de leurs équipes pour chacune des étapes d'exploitation du projet et ainsi optimiser leur coordination respective.

Dans une posture d'accompagnement et de leadership opérationnel bienveillant, auprès de toutes les parties prenantes? :

En installant une interface opérationnelle et informationnelle entre les différentes régies, RATIONALISER la coopération au sein de et entre les équipes, afin de fluidifier l'organisation du travail et ainsi garantir la cohérence

globale de l'exploitation technique/logistique en conformité avec les objectifs du donneur d'ordre.

Tout en sensibilisant les équipes internes voire externes à l'enjeu des démarches RSE, PILOTER des temps d'échanges collectifs afin de coordonner leur travail, de partager des informations opérationnelles et d'identifier les éventuels dysfonctionnements ou conflits à gérer.

En gérant, le cas échéant, les situations d'urgence et le stress qu'elles génèrent, ARBITRER les priorités opérationnelles seul ou directement avec le donneur d'ordre afin de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue et de capitalisation des retours d'expériences des équipes techniques/logistiques.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle reconstituée - Production écrite individuelle suivie d'une soutenance orale devant un jury professionnel (évaluation des compétences 1 à 4)

Mise en situation professionnelle - Rapport individuel présenté à l'oral devant un jury professionnel (évaluation des compétences 5 à 7)

RNCP42043BC03 — Encadrer les mesures de sécurité et de sûreté d'un spectacle vivant ou d'un évènement

LISTE DE COMPÉTENCES

En s'appuyant sur une veille réglementaire spécifique aux secteurs d'activité visés, sous la responsabilité du directeur technique ou en autonomie,

A partir du dossier technique de production et en exploitant une veille réglementaire propre aux secteurs d'activité, IDENTIFIER, selon la nature du projet et de ses spécificités (lieu, type, taille, public...), les réglementations applicables en vue de préparer le cadre réglementaire approprié.

En collaboration étroite avec les différents chefs de poste et à l'appui du rétroplanning, IDENTIFIER les risques liés à l'exploitation du projet relevant des ERP (Incendie, évacuation, sûreté...) afin d'anticiper les incidents volontaires ou non et réduire l'exposition aux risques des biens et des personnes.

Avec l'aide des instances du dispositif PSST,

En appliquant le code du travail et en respectant les préconisations inscrites au Plan Santé Sécurité au Travail, EVALUER les mesures d'Hygiène, de Sécurité et d'Environnement à appliquer afin de sécuriser les équipes techniques/logistiques pendant l'exploitation du spectacle/évènement.

Après avoir défini le cadre réglementaire s'appliquant aux activités liées à l'exploitation du projet, ELABORER les plans de sécurité et d'évacuation incendie et de prévention des risques en vue de déployer les dispositifs de management et de suivi auprès de toutes les parties prenantes, internes et externes.

En ayant au préalable, vérifié la détention, par les équipes techniques/logistiques, des habilitations réglementaires⁶ liées à leurs activités et identifié les aménagements de travail pour les personnes en situation de handicap,

Pendant les différentes phases d'exploitation du spectacle/évènement, PILOTER le dispositif de management HSE en encadrant en particulier les pratiques professionnelles à risques afin de garantir la sécurité et les conditions de travail des équipes.

En appliquant le plan de sécurité et en assurant une interaction opérationnelle avec les équipes de sûreté, PARTICIPER à la gestion des situations d'urgence ou présentant un danger dans l'objectif de sécuriser les personnes et le cas échéant, d'assurer la continuité du spectacle/évènement.

Sous l'autorité du Directeur technique et en étroite collaboration avec les chefs de poste,

Après avoir identifié les délais administratifs légaux, la classe et du type d'ERP et la législation qui en découle, RÉDIGER les dossiers réglementaires à présenter aux autorités administratives (préfecture, gendarmerie, collectivité territoriale...) en vue d'obtenir toutes les autorisations nécessaires à l'exploitation du spectacle/évènement.

En ayant au préalable vérifié et assuré la traçabilité de la conformité des installations et des équipements (matériels, structures, réseau électrique...), PARTICIPER aux commissions de sécurité et aux visites techniques afin d'expliciter les choix techniques et/ou organisationnels aux autorités de contrôle.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle reconstituée - Production écrite individuelle suivie d'une soutenance orale devant un jury professionnel (évaluation des compétences 1 à 6)

Mise en situation professionnelle - Etude de cas individuelle (évaluation des compétences 7 et 8)

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le titulaire de la certification « Régisseur général du spectacle vivant et de l'événementiel » est amené à exercer ses activités principalement :

- Dans le secteur du spectacle vivant qui regroupe le théâtre, le ballet, l'opéra, la danse, la musique live, les spectacles humoristiques (stand up), les arts et spectacles de la rue, les arts du cirque, les arts de la marionnette, l'illusionnisme, ...
- Dans le secteur de l'évènementiel.

Le spectacle vivant regroupe plusieurs sous-secteurs :

- Compagnies de spectacle vivant et entreprises privées de production de spectacles,
- Entreprises publiques de production de spectacles (institutions, scènes municipales ou nationales),
- Entreprises privées de diffusion de spectacles (théâtre privé),
- Prestataires de service, loueurs de matériel et/ou producteurs d'évènementiel.

Le secteur de l'évènementiel regroupe quant à lui des :

- Agences spécialisées en évènementiel,
- Agences de communication, de publicité,
- Sites à vocation touristique,
- et tous types d'entreprises organisant leurs propres événements.

Le régisseur général peut également être amené à exercer dans le "hors secteur", c'est-à-dire l'ensemble des collectivités publiques, des entreprises et des particuliers qui embauchent ponctuellement des professionnels du spectacle/événement.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Types d'emploi accessibles :

Les emplois accessibles au titulaire de la certification sont regroupés sous des intitulés variés, souvent en lien avec la structure "employeur" :

Régisseur général, régisseur général principal, régisseur général adjoint

Régisseur de site

Régisseur d'accueil

Régisseur général de compagnie

Régisseur de tournée

Régisseur de production

Régisseur de spectacle et évènementiel

Assistant régisseur général

Régisseur général en événement

D'autres emplois, plus spécifiques, sont relevés dans les structures "employeurs" suivantes :

- Conservatoires de musique : Régisseur, responsable du parc instrumental - régisseur d'orchestre
- Sociétés prestataires de services : Régisseur évènementiel - Régisseur logisticien
- Sociétés de production audiovisuelle : Régisseur audiovisuel

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'exercice du métier de « Régisseur général du spectacle et de l'évènementiel » n'est pas réglementé.

Cependant, selon les structures employeurs, on peut demander aux titulaires de la certification de présenter des attestations de formation ou des certificats en :

- Sécurité des spectacles pour les exploitants de lieux aménagés pour des représentations publiques
- Habilitation électrique BR
- SST (Sauveur secouriste du travail)
- CACES (conduite de nacelles)
- SSIAP (Service de Sécurité Incendie et Assistance aux Personnes)

Seule l'habilitation électrique BR est préparée et attestée dans le cursus Régisseur général de 3iS et de 3iS SUP.

En raison de la nature de son travail et des environnements où il s'exerce, le Régisseur général du spectacle et de l'évènementiel, est tenu d'avoir connaissance des réglementations en vigueur dans les domaines suivants :

Sécurité :

La dimension sécurité est très importante dans ces secteurs d'activité, que le spectacle ou l'événement se déroule dans un lieu fermé, un établissement de spectacle, en plein air, sous un chapiteau ou dans des structures temporaires. Les risques liés aux accidents, aux incendies, aux paniques sont encadrés par des :

- Réglementations spécifiques aux ERP (établissement recevant du public), notamment en matière de sécurité, sûreté et d'hygiène : sécurité incendie, issues de secours, éclairage d'urgence, signalisation de sécurité, accessibilité,

présence de fontaines à eau, ... La sécurité des ERP fait l'objet de contrôles stricts par la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité (CCDSA) à intervalles réguliers, par des organismes agréés pour les équipements, par la police ou la gendarmerie pendant les heures d'ouverture.

- Règlements relatifs aux lasers et aux artifices de divertissement.
- Pour les spectacles ou événements ayant lieu dans l'espace public, il existe de nombreuses dispositions concernant la sécurité : l'éclairage, la circulation, le bruit, les points de sortie (dégagements), le nombre de rues nécessaires à l'évacuation du public, l'accessibilité de l'espace public aux personnes handicapées...L'autorisation du maire doit être sollicitée 1 à 2 mois avant l'événement ou le spectacle, sur la base d'éléments du registre de sécurité. Le maire peut demander la visite d'une commission de sécurité.
- Le régisseur général du spectacle et de l'événementiel doit également veiller à ce que les personnels exposés à des risques particuliers dans le cadre de leur travail disposent de l'équipement de protection nécessaire (EPI), sachent les utiliser et en fassent usage.

Certains événements culturels ou festifs tels que les concerts, festivals, se déroulent dans un lieu ouvert au public ou recevant du public, clos ou ouvert et impliquent la diffusion de son à des niveaux élevés. La réglementation relative à la prévention des risques liés aux bruits et aux sons amplifiés, définie dans le décret 2017-1244 du 7 août 2017 et mise en application dans l'arrêté du 17 avril 2023, s'applique. Le certifié doit veiller à ce que les paramètres du son diffusé soient conformes aux niveaux sonores de diffusion autorisés et les mesures de protection des publics, des salariés, des voisinages, soient appliquées.

Ressources humaines :

- droit du travail (code du travail, notamment l'article L4121-2, conventions collectives et accords transactionnels) ;
- normes sanitaires et environnementales (éco-responsabilité), régies par le code de l'environnement et la charte de l'environnement ;
- réglementations relatives à l'inclusion, au handicap (loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances), au harcèlement moral et sexuel, aux agissements sexistes (articles L. 1152-1, L. 1153-1, L. 1142-2-1 du code du travail).

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très faible (1/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	2 452 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+2 (DUT, BTS, Deug ou équivalent) en communication et information (16 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	U0X80 — Assistants de la communication · tension 1/5 (Très faible) U0X90 — Cadres de la communication · tension 1/5 (Très faible) U1X80 — Professionnels des spectacles · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	34 179
Jugés difficiles à recruter	12 %
Emplois saisonniers	29 %
Familles professionnelles (FAP)	U0X80 — Assistants de la communication U0X90 — Cadres de la communication U1X80 — Professionnels des spectacles

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

PAR LA VOIE DE LA FORMATION INITIALE

Être titulaire d'un diplôme, d'une certification professionnelle de niveau 5 ou d'un diplôme étranger équivalent relevant des domaines techniques et/ou logistiques en lien avec le spectacle vivant, l'évènementiel voire avec l'audiovisuel du type régisseur technique son, musique, lumière, vidéo, plateau ou chargé de projets évènementiels.

Dans le cas de la formation par la voie de l'apprentissage, les candidats doivent être, a minima, détenteurs d'un diplôme ou d'un titre de niveau 5.

Les candidatures ne répondant pas aux prérequis de la formation sont étudiées par une commission ad hoc sous l'autorité de 3iS qui évalue la capacité du candidat à démontrer un niveau de qualification équivalent a minima au niveau 5 atteint dans le cadre d'une formation ou d'une 1ère expérience professionnelle.

PAR LA VOIE DE LA FORMATION CONTINUE

- Soit être titulaire d'un diplôme ou d'une certification professionnelle de niveau 5 de type régisseur technique, chargé de projet évènementiel ou équivalent ;
- Soit justifier a minima d'un an d'expérience professionnelle en qualité de régisseur dans les domaines de la machinerie, de la lumière, du son, de la vidéo ou de chargé de projet évènementiel...
- Soit être porteur d'un projet professionnel orienté vers les métiers de la régie générale du secteur du spectacle ou de l'évènementiel si le candidat s'inscrit dans le cadre d'une reconversion professionnelle et justifie d'une expérience avérée dans les métiers techniques des secteurs visés.

PAR LA VOIE D'ACCES VAE

Toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation peut candidater pour obtenir la certification sur la base d'une expérience en rapport direct avec la certification. Cette expérience peut avoir été acquise avec des activités salariées ou non qui permettent de justifier de l'acquisition de compétences et connaissances requises pour l'obtention de ladite certification.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury de certification est constitué de 4 membres avec recherche de parité :

- 2 membres extérieurs au certificateur 3iS, représentants du secteur professionnel (dont 1 représentant les employeurs et 1 représentant les salariés)
- 2 membre de l'autorité de certification : le référent pédagogique et le directeur des études ou son représentant.

Le président du jury est désigné parmi un des membres extérieurs à 3iS.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	11 306 €
Selon la branche	7 849 € – 11 306 €
Prise en charge	Branches concernées
11 306 €	Valeur par défaut · 211 branches
8 400 €	CPNEF des Espaces de Loisirs, d'Attractions et Culturels (ELAC)
7 849 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat

Base légale

Date de décision	01/04/2026
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	01/04/2031
Date de dernière délivrance possible	01/04/2035

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2024	20	2	100 %	—
2023	19	0	93 %	73 %
2022	24	0	90 %	84 %
2021	15	0	100 %	50 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RNCP37611

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF
École des métiers de la culture et de la création | 3iS

Fiche officielle (France Compétences)
<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/42043/>